

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 30 Août 2023 à 19 heures

✓ Date de la convocation :	24 Août 2023
✓ Conseillers en exercice :	15
✓ Conseillers présents :	11
✓ Procurations :	2
✓ Publication de la liste des délibérations :	31 Août 2023
✓ Quorum	11/8

L'an deux mil vingt-trois et le trente août à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Effiat, se sont réunis, dans le lieu habituel de leurs séances, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Marc CARRIAS, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs Marc CARRIAS, Maire, Président de séance, Fabienne GASTON, Adjointe au Maire, Olivier MANTEAU, Adjoint au Maire, Christelle PERRONNET, Adjointe au Maire, Véronique de MOROGES, Jean-Luc VALLANCHON, Marie-France BELLIER, Gilles BIGAY, Stéphanie GRANERO, Frédéric MARTIN, Nadège SIMONIAN, Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme Gaëlle CHALARD (Pouvoir à Mme Christelle PERRONNET), M. François LAFAYE (Pouvoir à M. Gilles BIGAY).

Absents : M. Eric RENAUT, M. Raphaël MARTINEZ.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne GASTON.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal précédent,
2. Tarifs Cantine Scolaire,
3. Tarifs Garderie Municipale,
4. Règlement Cantine Scolaire et Garderie Municipale,
5. Choix Fournisseur Repas Cantine Scolaire,
6. Création et Suppression de Poste Emploi Permanent,
7. Création et Suppression de Poste Emploi Non Permanent,
8. Nomination Référent Déontologue des Elus,
9. Achat Terrain Rue de la Raynaude,
10. Questions Diverses.

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT :**

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal accepte le procès-verbal de la réunion du 18 Juillet 2023.

2. **TARIFS CANTINE SCOLAIRE : Délibération n° 2023-50 :**

A la majorité, (Une abstention)

Le Conseil Municipal fixe à 7.90 € le coût de revient du repas servi à la Cantine Scolaire pour les Communes extérieures. Pour Effiat, compte tenu de la participation de la Commune de 3.40 €, le repas sera facturé à 4.50 € et 2.25 € pour l'enfant bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accompagnement Individualisé) et apportant son repas.

3. **TARIFS GARDERIE MUNICIPALE : Délibération n° 2023-51 :**

A la majorité, (Une abstention)

L'Assemblée décide de conserver le prix appliqué l'année dernière soit 3 € par demi-journée et par enfant.

4. **REGLEMENT CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE MUNICIPALE : Délibération n° 2023-52 :**

A la majorité (Une abstention),

Le Conseil Municipal accepte le règlement établi pour la Cantine Scolaire et pour la Garderie Municipale.

5. **CHOIX FOURNISSEUR REPAS CANTINE SCOLAIRE : Délibération n° 2023-53 :**

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal modifie son choix précédent quant au fournisseur des repas servis à la Cantine Scolaire. Le Gourmet Fiolant à Ebreuil (Allier) livrera jusqu'au 31 Décembre 2023.

6. **CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE EMPLOI PERMANENT : Délibération n° 2023-54 :**

A l'unanimité et en accord avec l'intéressée,

L'Assemblée décide la diminution du temps de travail du poste d'Adjoint Technique

Principal de 2^{ème} Classe que passera de 23 heures 30 à 22 heures.

7. **CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE EMPLOI NON PERMANENT :
Délibération n° 2023-55 :**

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide la suppression du poste d'Adjoint Technique de 19 heures et la création d'un poste d'Adjoint Technique de 22 heures.

8. **NOMINATION REFERENT DEONTOGOGUE DES ELUS : Délibération n°
2023-56 :**

A l'unanimité,

L'Assemblée choisit Monsieur René PAGIS en qualité de Référent Déontologue des Elus.

9. **ACHAT TERRAIN RUE DE LA RAYNAUDE : Délibération n° 2023-57 :**

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'acquisition d'un terrain Rue de la Raynaude à côté du parking de la Salle Polyvalente afin d'installer un City-Park.

QUESTIONS DIVERSES :

- **C.C.P.L. :** Compte rendu sur les dernières avancées du PLUI.
- **Conseil d'Ecole :** Compte rendu de la dernière réunion. Prévisions d'effectif à la rentrée 2023/2024 : 150 enfants. Reconduction des séances de piscine.
- **S.B.A. :** Une trentaine de personnes se sont inscrites suite à l'envoi du questionnaire. Trois composteurs seront installés à Effiat, Denone et Olhat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.